

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET** : Débat sur les ajustements du PADD du projet du PLU suite aux récentes évolutions (loi climat résilience/SCOT)

Annule et remplace la délibération N° 18 -2022 visée le 15 juin 2022 par la Sous Préfecture N° 18- 2022

L'an deux mil Vingt deux et le 30 mai à 20 heures 00, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame LAHILLE Sylvie, Maire.

**Date de convocation** : 25/05/2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 11

**Présents** : Sylvie LAHILLE, François THIROT, Lisbeth DUCLOS Marjolaine MOIROUD, Martine POURCET, Frédéric MELLIET Clément LAHILLE, Patrick YVERNES

**Absents excusés** : Sébastien ESQUERRE, Cédric ABEILLE, Annick MEYER

Votants 8

Contre : 0

Absention : 0

Madame Lisbeth DUCLOS a été nommée secrétaire de séance

\*\*\*\*

Madame le Maire explique que compte tenu des évolutions des réglementations en matière d'urbanisme notamment la loi Climat-résilience et le SCOT, il est préférable d'apporter des ajustements au projet de PLU engagé par la commune et notamment de revoir le PADD déjà débattu le 3 juillet 2017 en baissant les surfaces constructibles à ouvrir à l'urbanisation.

Après examen des nouvelles propositions du document préparé par le bureau d'étude TADD, les membres du conseil Municipal :

- ont débattu et les éléments de ce débat sont inscrits dans le projet annexé à la présente délibération.
- et invitent Madame le Maire à poursuivre la procédure d'élaboration du PLU.

**Pour copie conforme**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdit  
A Labéjan, le 20 juin 2022

Le Maire,  
*Sylvie LaHille*  
Sylvie LAHILLE



COURRIER ARRIVEE LE

22 JUIN 2022

Sous-Préfecture de MIRANDE